

France-Algérie : la France peut-elle expulser des agents consulaires et diplomatiques sans laissez-passer consulaire ?

écrit par Messin Issa | 18 avril 2025





La France et l'Algérie ont décidé chacun d'expulser 12 membres des corps consulaires et diplomatiques accrédités dans leurs pays respectifs.

Les 12 Algériens expulsés sont-ils bien partis ?

Autrement dit, la France a-t-elle reçu les laissez-passer consulaires pour les renvoyer chez eux ?

La France peut les expulser, mais l'Algérie va les renvoyer.

Il est fort probable que les 12 Français expulsés par l'Algérie soient déjà rentrés. En revanche, les 12 Algériens expulsés par la France, en rétorsion, pourraient être toujours en France. Pour longtemps.

Score final : 12-0

Messin'Issa